

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion Vassilis Venizelos et consorts - Pour un plan d'action global, coordonné et pluridisciplinaire face au trafic de rue et à l'addiction aux stupéfiants**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le lundi 28 janvier 2019 à Lausanne. Outre cet objet, durant la même séance, elle a également examiné le (18\_INI\_004) Initiative Grégory Devaud et consorts au nom du groupe PLR - Révision de la LFStup : Pour des peines privatives de liberté en cas de trafic dans l'espace public, le (18\_MOT\_050) Motion Guy Gaudard et consorts - Prévention du deal de stupéfiants dans le milieu scolaire et le (18\_MOT\_049) Motion Axel Marion et consorts - Lutte contre le "deal" : maintenant c'est le temps de l'action !

La commission était composée de Mesdames les Députées Florence Gross, Anne-Sophie Betschart, Jessica Jaccoud, Sarah Neumann, Nathalie Jaccard ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Rémy Chevalley (en remplacement de Grégory Devaud), Guy Gaudard, Philippe Ducommun, Vassilis Venizelos, Axel Marion et le soussigné, président-rapporteur. Monsieur le Député Grégory Devaud était excusé.

Mesdames les Conseillères d'Etat Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'intérieur et de la sécurité (DIS) et Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) étaient également présentes.

Elles étaient accompagnées de Madame Sylvie Bonjour, Cheffe de projet « programme dépendances » unité PSPS au Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, ainsi que de Messieurs Jacques Antenen, Commandant de la Police cantonale vaudoise, Alexandre Girod, Chef de la Police de Sûreté, Mehdi Aouda, Adjoint au Secrétariat général du DIS (responsable de la thématique « Deal de rue »), Lionel Eperon, Directeur général de l'enseignement post obligatoire (DGEP), Alain Bouquet, Directeur général de l'enseignement obligatoire (DGEO), et Giancarlo Valceschini, Chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).

Le secrétariat était assuré par Madame Fanny Krug, secrétaire de commissions parlementaires.

**2. POSITION DU MOTIONNAIRE**

Le motionnaire indique que la motion se présente comme le pendant de la motion transformée en postulat « (18\_MOT\_049) Motion Axel Marion et consorts - Lutte contre le "deal" : maintenant c'est le temps de l'action ! » qui demande une coordination entre les différents niveaux institutionnels. Ici l'accent est mis sur la coordination entre les différentes politiques publiques. Tant qu'il y a des consommateurs il y aura des dealers et tant qu'il y aura des Hommes il y aura probablement de la drogue. Il faut arriver à vivre avec cette réalité. Raison pour laquelle le député a un regard très critique sur le tout répressif qui ne peut pas tout régler. Une coordination avec les autres politiques publiques est indispensable.

Le motionnaire précise que dans le cas d'Yverdon, la police cantonale est intervenue avec une présence forte et régulière sur un temps court – ce qui a fait fuir les dealers ailleurs. Cela constitue un acte répressif. Lorsque le Canton s'est retiré, la commune n'a pas pu prendre le relais avec la même présence policière et des actions parallèles (comme le centre de prévention et d'information) n'ont pas été renforcées. Or ce centre de prévention et d'information mériterait d'être renforcé.

C'est le sens de sa motion, à savoir impliquer l'ensemble des partenaires et départements concernés, et la coordination au niveau institutionnel. Concrètement, il souhaite le développement d'un plan d'actions. Il s'agit de s'affranchir des positions dogmatiques du tout répressif ou de l'angélisme et mettre en œuvre l'ensemble des 4 piliers. En s'appuyant par exemple sur l'exemple zurichois, analyser les avantages et les inconvénients des locaux d'injection, etc., et ceci sans tabou. Il s'agit de mettre les partenaires et les différentes politiques publiques ensemble pour proposer des actions coordonnées.

A l'issue de cette présentation, le motionnaire confirme – comme annoncé précédemment - qu'il transforme sa motion en postulat.

### **3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La Cheffe du DIS indique que le Conseil d'Etat estime que la question du deal et de la drogue de manière générale doit être traitée par le biais d'une politique transversale. Il a constitué une délégation « deal de rue » regroupant la Cheffe du DIS, la Cheffe du DFJC et le Chef du DSAS et des collaborateurs du DSAS, DFJC, DIS et DEIS (SPOP). L'idée est que le Conseil d'Etat fasse un plan d'actions multi-départemental.

La motion pose de bonnes questions et le fait de la transformer en postulat permet au Conseil d'Etat de réfléchir avec un large spectre.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

Aucune remarque.

### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

#### **Vote sur la prise en considération du postulat (motion transformée en postulat par le motionnaire)**

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présent-e-s, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

L'Auberson, le 11.04.2019

*Le rapporteur :  
(Signé) Yvan Pahud*